Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
Section locale de Montréal

NOUVELLE INSTALLATION POINTE-AUX-TREMBLES

Changements à venir à :

L'INSTALLATION ANJOU

L'employeur nous a annoncé la création d'une nouvelle installation dans l'Est de la Ville et celle-ci deviendra la nouvelle installation de Pointe-aux-Trembles. En lien avec ce gros changement, l'employeur modifiera la structure de plusieurs installations dans l'Est de la Ville.

Nous ne sommes pas en mesure de savoir le nombre final d'affectations qui seront transférées puisque tout dépendra du résultat des différentes réorganisations en cours.

VOICI L'INFORMATION GÉNÉRALE DES CHANGEMENTS OPÉRÉS PAR POSTES CANADA :

- L'installation d'Anjou comprend actuellement les RTA suivants : **H1E, H1J et H1K**
- L'employeur transférera, au terme de la réorganisation, l'entièreté des RTA de l'actuelle installation d'Anjou vers la nouvelle installation de Pointe-aux-Trembles.
- L'installation sera entièrement motorisée et séquencée.

VOICI L'INFORMATION SUR LA MISE AU CHOIX :

- Les titulaires d'**affectations permanentes** de l'actuelle installation d'Anjou quitteront complètement l'installation.

Qu'est-ce qu'une affectation permanente?
Il faut détenir une affectation dans l'installation d'Anjou avant le 25 octobre 2021.

Si vous ne détenez pas une affectation permanente :

- Vous ne ferez pas partie de la signature générale des affectations. Suivant le présent exercice, vous resterez en affectation temporaire et vous demeurerez soumis au processus régulier de concours pour postuler sur une affectation sans avoir de priorité particulière.

Si vous détenez une affectation permanente :

- Vous serez transféré vers la nouvelle installation de Pointe-aux-Trembles où vous aurez un choix des affectations disponibles en fonction de votre ancienneté. Les listes d'ancienneté des installations de l'actuel Anjou, de l'actuel Pointe-aux-Trembles, de Montréal-Nord et de Marseille (unité 1) seront combinées.

Si vous êtes commis :

- Puisque les transferts dépendent du nombre d'affectations des facteurs et factrices déplacé(e)s, il nous est actuellement impossible de connaître le nombre d'affectations des commis qui seront transférés. Nous vous informerons dès que nous aurons un portrait global.

Pour faciliter votre choix d'affectation, l'employeur s'est engagé à vous offrir les outils nécessaires ainsi que différentes ressources pour vous aider.

D'autres communications suivront.

Alain Robitaille
Président, STTP-Section locale de Montréal
AR/mhl sepb-574

Montréal, le 25 janvier 2022 / 240